



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Hébergement d'urgence pour les SDF en période cyclonique

Question orale n° 548

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les SDF à La Réunion. *A minima*, on estime le nombre de personnes sans domicile fixe à près de 1 700 à La Réunion. Trois personnes sont décédées dans la rue lors du cyclone Belal. Il souhaite connaître les mesures prises par le Gouvernement pour éviter que ces drames ne se reproduisent.

Texte de la réponse

HÉBERGEMENT D'URGENCE À LA RÉUNION

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon, pour exposer sa question, n° 548, relative à l'hébergement d'urgence à La Réunion.

M. Jean-Hugues Ratenon. Allons-nous réussir à remettre l'humain au cœur des actions politiques ? À changer de politique pour s'occuper enfin des plus pauvres, de ceux qui ont peu à manger, qui n'ont pas de toit, qui sont abandonnés ?

Les personnes sans domicile fixe (SDF) et sans-abri étaient 330 000 en France en 2022, contre 142 500 en 2012, selon la Fondation Abbé Pierre. Dans mon département, La Réunion, on compte 1 600 SDF, dont plus de 900 sans-abri. Ils vivent et meurent dans l'indifférence générale : plus de 600 morts en 2022. Comment peut-on rester insensible à cette situation ?

Heureusement, des associations ont encore un cœur et se dévouent pour soulager la souffrance de ces humains. Je veux ici les saluer. Bravo à elles !

En début d'année, à La Réunion, nous avons subi un cyclone. Le bilan est très lourd : quatre morts, dont trois SDF. Comment en est-on arrivé là ? Beaucoup ont également été choqués par le traitement dont ces personnes ont fait l'objet, uniquement désignées par trois lettres : S, D, F. Pas un prénom, pas un nom, rien, sinon « SDF », comme si ce n'était pas grave.

Lors de son passage, juste après le cyclone Belal, le ministre Darmanin n'a fait aucune annonce. Pourtant, personne n'est à l'abri de ce fléau : n'importe qui peut vite se retrouver dans le rouge, puis à la rue. En 2017, Emmanuel Macron promettait que, « d'ici la fin de l'année », plus aucune personne ne serait à la rue. Nous sommes en 2024 : quel résultat ?

Vous avez annoncé l'année dernière un nouveau plan quinquennal pour 2023-2027, Logement d'abord, qui vise à accompagner les personnes sans domicile vers le logement. Quel bilan revendiquez-vous, madame la ministre déléguée ? Quelle place accordez-vous aux outre-mer et à La Réunion en particulier ? Allons-nous laisser d'autres personnes mourir dans l'indifférence ? Ne faut-il pas une obligation d'accueil de toutes les personnes à

la rue, comme cela se pratique dans de nombreux pays du Nord ? En Angleterre, par exemple, l'ensemble des personnes dites vulnérables sont prises en charge.

Madame la ministre déléguée, au moment où l'enveloppe des députés augmente de 300 euros par mois et celle des sénateurs de 700 euros, trouvez-vous décent, humain, que nous laissions des gens mourir dans la rue et dans l'indifférence générale ? Quelles solutions pouvez-vous leur apporter ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité. La stratégie du Gouvernement en matière de lutte contre le sans-abrisme repose sur deux axes clairs. Vous les connaissez bien : d'une part, la mise en œuvre du plan Logement d'abord, pour que les ménages sans domicile puissent accéder plus rapidement au logement ; d'autre part, la mise à l'abri, dans le parc d'hébergement d'urgence, des personnes confrontées aux situations de détresse que vous décrivez.

En parallèle, chaque année, plus de 200 000 personnes sont mises à l'abri dans l'hébergement dit généraliste.

Entre 2022 et 2023, le parc réunionnais a augmenté d'une centaine de places, soit une augmentation de 17 %, ce qui démontre le renforcement constant de la capacité de l'État à répondre aux besoins exprimés.

En cas d'activation de l'alerte rouge cyclonique, le plan Orsec – organisation de la réponse de sécurité civile – Cyclone prévoit le confinement de la population dans des habitations et des établissements en dur. Pour les personnes sans abri ou vivant dans des habitations insuffisamment sécurisées, précaires et exposées aux montées des eaux, les mairies sont tenues d'ouvrir des centres d'hébergement.

Lors du passage du cyclone Belal, nous avons ouvert, avec les collectivités locales, pas moins de 158 centres d'hébergement sur toute l'île. La communication de la préfecture, relayée par les communes et les médias, a été intense tout le week-end ayant précédé l'alerte rouge, afin d'informer la population du passage du cyclone, de la nécessité de se mettre à l'abri dans des habitats en dur et de l'ouverture des centres d'hébergement.

En outre, pour s'assurer du confinement de la population, les services de police et de gendarmerie ainsi que les services communaux ont effectué des rondes et des patrouilles. Tout cela est peut-être insuffisant, mais mon rôle consiste à vous dire ce qui a été fait et à poursuivre le travail que nous devons accomplir ensemble. Pour prévenir de nouveaux drames, les modalités d'alerte et de contact seront encore améliorées en tirant les conséquences du retour d'expérience dont nous bénéficierons prochainement, et auquel vous serez associé.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon.

M. Jean-Hugues Ratenon. Madame la ministre déléguée, je vous remercie pour votre réponse, mais la réalité, c'est que 1 600 personnes vivent toujours dans la rue, dans une situation de détresse, où elles subissent des violences. Les mairies, dites-vous, sont chargées d'accueillir les personnes mal logées ou sans domicile fixe. Mais, en cas d'alerte rouge ou violette, les secours sont également confinés et ne peuvent pas agir, de sorte que ces gens restent dehors et meurent dans une indifférence totale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 548

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#)

Réponse publiée le : 14 février 2024, page 1009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 février 2024](#)